

PROCÈS-VERBAL

Séance du Comité Syndical d'installation

20 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à 19 heures, le Comité du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du Bassin Versant Yerres Seine - ÉPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué, s'est réuni au siège social du SyAGE, 17 rue Gustave Eiffel, Montgeron, sous la présidence du Doyen Charpentier, puis de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Mme Émilie DESMARECAUX

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Éric BOBET (SMIAEP de Tournan en Brie)
M. Dominique BONNEAU (Fontenay-Trésigny)
M. Yohan BOURDELAT (Délégué) *représenté par Mme Anne-Laure AUGER*
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIÈRE (Délégué) *représenté par Frédéric GUEDJ*
M. Michel CALAFATO (CC Portes Briardes Villes et Forêts) *représenté par M. Manuel MACHADO*
Mme Sylvaine CATHELIN (Favières)
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine)
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie) *représenté par Aurélie RACINET*
M. Romain COLAS (CA val d'Yerres Val de seine)
M. Yoann COSSEVE (SICTEU)
M. Marc CUYERS (CC Val briard)
M. Daniel DADU (Grand Orly Seine Bièvre)
M. Antoine DALMARD (La Croix-en-Brie) *représenté par M. Eddy ANGERVILLE*
M. Michaël DAMIATI (Val d'Yerres Val de Seine)
M. Alexis DELRIU (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
Mme Emilie DESMARECAUX (Bernay-Vilbert)
Mme SYLVIE DONCARLI (Val d'Yerres Val de Seine)
M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)
Mme Élisabeth GARNOT (Courpalay)
M. Laurent GAUTIER (Portes Briardes entre Villes et Forêts)
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart)
M. Didier GONZALES (Grand Orly Seine Bièvre, Métropole du Grand Paris)
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC Val Briard)
Mme Vanessa HANNI (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand Paris)
Mme Anne-Valérie HILLION (Grand Orly Seine Bièvre) *représenté par David HOURDEAU*
M. Frédéric HOUX (Métropole du Grand Paris)

M. Frantz ISAMBERT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
 Mme Bernadette LACOSTE (Brie-Comte-Robert)
 M. Julien LE BEUZE (Quiers) *représenté par Denis BARBOUX*
 M. Didier LE COZ (Val d'Yerres Val de Seine) *représenté par Jocelyne FALCONNIER*
 Mme Sarah LE GOFF (Varennnes-Jarcy)
 M. Frédéric LEPESME (Pécy)
 M. Thierry LEPROUST (Rozay-en-Brie)
 Mme Pascale LEVAILLANT (SIAE Touquin) *représenté par Sylvie SURAT*
 M. Manuel MACHADO (Ozoir-la-Ferrière, CC Portes Briardes Villes et Forêts)
 M. Hervé MENARD (Courtomer) *représenté par Charles BAVAY*
 Mme Fula MESIKA (CA Val d'Yerres Val de Seine) *représentée par Sabine PELLON*
 M. Jérôme MEUNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)
 Mme Caroline NGUYEN (Grand Orly Seine Bièvre)
 Mme Kristell NIASME (Métropole du Grand Paris) *représentée par Caroline NGUYEN*
 M. Jean-Michel NOALHYT (Le Plessis-Feu-Aussoux)
 M. Pascal ODOT (CA Val d'Yerres Val de Seine)
 M. Sylvain PAQUET (CA Val d'Yerres Val de Seine)
 M. Bertrand POITEVIN (CA Marne et Gondoire)
 M. Stéphane RABANY (EPT Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand Paris)
 M. Patrick RAOUT (CA Val d'Europe Agglomération)
 M. Bertrand REMOND (Aubepierre-Ozouer-le-Voulgis)
 Mme Cécile SPANO (CA Grand Orly Seine Bièvre)
 M. Fabrice STEFANIK (SIAEPA de la Houssaye-en-Brie)
 M. Benoit SCHMIT (SIBRAV) *représenté par Franck GRASSELER*
 M. Benoit SCHMIT (CC Portes Briardes Villes et Forêts, Lésigny) *représenté par Gérald RAMEZ*
 Mme Marième TAMATA-VARIN (CC Brie Rivières et Châteaux)
 M. David TILLIER (Verneuil l'Etang)
 Mme Véronique TONNOIR (CC Orée de la Brie)
 M. Renaud TRANGOSI (Gretz-Armainvilliers, Portes Briardes Villes et Forêts)
 M. Jean TUPKOVIC (CA Val d'Yerres Val de Seine)
 M. Arnaud VÉDIE (Métropole du Grand Paris)
 M. Matthieu VERHEYDEN (CC Brie Rivières et Châteaux)
 M. Jonathan WOFYSY (Chevry-Cossigny, CC Orée de la Brie)
 M. Métin YAVUZ (Métropole du Grand Paris) *représenté par Cécille SPANO*

Ont donné procuration

RÉMOND Bruno (SIAEP Andrezel, Verneuil et Yèbles) à Bertrand RÉMOND

Etaient absents et excusés

M. Philippe BAPTIST (SMAEP de la Brie Boisée)
 M. Nicolas BOUCAUD (Lumigny-Nesles-Ormeaux)
 M. Philippe BOUSQUET (Servon)
 M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)
 M. Jean-Marc DESPLATS (CC de la Brie Nangissienne, Châteaubleau)
 M. Alexandre DE MEULENAERE (CC du Provinois)
 M. Joël DIAS DAS ALMAS (Métropole du Grand Paris)
 M. Sébastien DROMIGNY (Saint-Just-en-Brie)
 M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé)
 M. Dominique RODRIGUEZ (SMAB)
 M. Antoine WAGNER (CC Bassée-Montois)

M. COLAS. – Bonsoir chers collègues. Il me revient, en tant que Président sortant de notre établissement, de souhaiter d'abord la bienvenue, parce qu'ils sont nombreux et nombreuses, ce qui est heureux, aux nouveaux collègues qui rejoignent notre assemblée, et de dire aux plus anciens des membres de cette assemblée, ceux qui étaient là dans le mandat précédent, et parfois dans le mandat qui l'a précédé, le plaisir que j'ai à les retrouver.

Avant que Philippe CHARPENTIER, le plus expérimenté d'entre nous ce soir, ne prenne la présidence de séance, je veux simplement dire, singulièrement aux nouveaux élus de notre Comité syndical qu'au nom du Comité et du Bureau sortant, je leur souhaite la bienvenue et qu'ils auront, je l'espère, à apprécier, comme je crois que nous l'avons fait dans le mandat précédent, la chance que nous avons d'avoir, à l'échelle du bassin versant de l'Yerres, et c'est rare, seuls deux établissements en Île-de-France existent sur un bassin versant, c'est le cas du SyAGE et de l'établissement sur Le Loing, qui est à mon sens l'échelon pertinent pour traiter des sujets qui nous intéressent, singulièrement la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Ce que je vous souhaite, comme j'ai eu l'occasion de le faire avec les collègues du mandat précédent, c'est vraiment de pouvoir apprécier cette chance que nous avons, parce que nos prédécesseurs ont eu l'intelligence de se mettre d'accord pour créer cet établissement que nous pouvons conduire plus aisément qu'ailleurs, et non pas plus facilement parce que tout est compliqué, des actions qui sont utiles à chacun de nos territoires et aux habitantes et habitants des 118 communes du bassin versant de l'Yerres.

Donc, bienvenue à toutes et tous, et le souhait que je formule, c'est que ce mandat vous permette d'apprécier, comme je l'ai fait, la chance que nous avons, et ce sera d'autant plus une chance que nous nous investirons dans la vie de cet établissement.

C'est à présent au plus expérimenté d'entre nous, Philippe CHARPENTIER, de prendre la présidence de séance.

M. CHARPENTIER. – Merci, Président. Bonsoir à toutes et tous. Bonsoir, cher(e)s collègues.

Je vais déjà me présenter. Je suis tout simplement le doyen d'âge. Il en faut un, malheureusement c'est moi, cela vous arrivera peut-être un jour. Je vous le souhaite. Je suis Philippe CHARPENTIER, Maire d'une commune rurale de Seine-et-Marne, la commune de Limoges-Fourches. Pour ceux qui ne connaissent pas bien la Seine-et-Marne, nous sommes l'une des communes qui se trouve sur l'aérodrome de Melun Villaroche. Peut-être que cela vous parle un petit peu plus. J'attaque mon 6^e mandat en tant que Maire. Je suis tombée dans la marmite il y a pas mal de temps. Je fais partie de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine. À ce titre, je suis Vice-Président, chargé, entre autres, du patrimoine (bâtiments et voirie), donc des gros sujets. J'ai siégé ici pendant trois mandats, et, au dernier mandat, j'étais Vice-Président, chargé des travaux. Avant que Romain COLAS ne prenne la présidence, j'ai travaillé sous la présidence d'Alain CHAMBARD que j'ai également connu dans un autre monde à titre professionnel.

Je ne ferai pas plus de discours, parce qu'il y a des collectivités où le doyen d'âge se permet de discourir pendant un certain temps, mais je pense que cela va vous assommer, ce qui n'est pas le but du jeu.

La séance est donc ouverte.

Nous sommes aujourd'hui réunis pour la séance d'installation du Comité syndical du SyAGE, qui fait suite au renouvellement des assemblées des collectivités membres.

En ma qualité de doyen d'âge des membres du Comité syndical, il m'appartient de présider provisoirement la présente séance jusqu'à l'élection du Président du Syndicat.

Je vais donc, dans un premier temps, procéder à l'appel nominal. Les réponses que vous aurez à faire sont soit « présent », soit « absent représenté par » en nommant le suppléant, soit « absent, à donné pouvoir à », soit « absent ».

Je constate que 82 membres en exercice sont présents ou représentés.

Le quorum étant fixé à la majorité à 42, le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

Je rappelle également l'ordre du jour de ce Comité syndical :

1. Élection du Président
2. Fixation du nombre de Vice-Présidents
3. Élection des Vice-Présidents
4. Élection du Bureau Syndical
5. Lecture de la charte de l'élu local
6. Délégation d'attributions du Comité au Président
7. Délégation d'attribution du Comité au Bureau
8. Fixation des indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents du SyAGE
9. Fixage des conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public
10. Fixation des conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'offres
11. Composition de la Commission Consultatives des Services Publics Locaux (CCSPL)
12. Comité Social Territorial : fixation de la composition, instauration du paritarisme et recueil du vote des représentants de l'employeur
13. Désignation d'un représentant du SyAGE, EPAGE de l'Yerres, au sein du collège des « Élus » du Comité de Bassin Seine-Normandie

Je vais donc faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal des élus et à la désignation des pouvoirs comme indiqué dans le PV.)

Désignation d'un secrétaire de séance

M. CHARPENTIER. - Avant de procéder au vote, il faut nommer un secrétaire de séance. Je propose Mme Émilie DESMARECAUX.

Est-ce qu'il y a des oppositions à cette proposition ? Je n'en vois point.

Madame, vous êtes donc élue secrétaire de séance.

Désignation des assesseurs

M. CHARPENTIER. - Il me faut également désigner deux assesseurs. Qui se proposent ?
Éric BOBET et Jonathan WOFSY.

1- Élection du Président

M. CHARPENTIER. - Je m'autorise, en tant que doyen et qu'ancien 1^{er} Vice-Président, de proposer la candidature de Romain COLAS.

M. COLAS. - J'accepte la proposition, Président.

M. CHARPENTIER. - Nous allons procéder à un test. Vous avez 4 solutions :

- 1 : pour ;
- 2 : contre ;
- 3 : abstention ;
- 4 : ne prend pas part au vote.

M. BOURGEOIS. - Bonsoir à tous. Je me permets d'intervenir. Je vais vous expliquer le fonctionnement de ce boîtier. Actuellement, le vote n'est pas ouvert. Quand il sera ouvert, ce sera indiqué en haut à droite une fois que l'on vous aura donné l'information que le vote est ouvert. Il y aura une petite latence de quelques secondes. Vous pourrez donc voter lorsqu'il sera écrit « vote ouvert ».

Pour voter avec votre boîtier, vous suivez ce qui est indiqué sur l'écran. Si vous voulez voter pour, vous appuyer sur 1 et vous faites « OK » pour valider. Sur l'écran de votre boîtier, vous aurez un « OK » affiché qui confirmera le vote.

Tant que le vote est ouvert, vous pouvez corriger votre vote. Si vous voulez changer et voter contre, vous appuyer sur 2 et vous faites « OK » pour valider.

Vous avez reçu une fiche sur votre table avec des numéros de candidats. Comme affiché sur cet écran, vous verrez des numéros en fonction des noms. Dans l'exemple, c'est le n° 12 pour le candidat A. Des noms seront affichés. Il faudra donc bien noter « 12 » et valider avec « OK ».

Si vous faites un vote blanc, c'est « 777 ». Une abstention, c'est « 999 ».

On va faire un premier test.

Mme GARNOT. - Excusez-moi, mais j'ai la télécommande n° 38, alors que, sur le listing, je suis le n° 36.

M. BOURGEOIS. - Les numéros ne correspondent pas aux boîtiers.

Mme GARNOT. - Très bien, merci beaucoup.

M. BOURGEOIS. - Le vote est donc ouvert pour la délibération test. Vous devez utiliser votre boîtier et appuyer sur 1 si vous êtes pour, 2 si vous êtes contre, 3 si vous vous absteniez et 4 si vous ne prenez pas part au vote. C'est juste un test pour voir si tout le monde a bien compris ou si tout fonctionne.

(Il est procédé aux opérations de vote test au moyen du dispositif de vote électronique.)

Le vote est clôturé.

Là, on est sur une délibération publique mais les élections auront lieu de façon secrète.

On va maintenant procéder au vote test de l'élection. Le vote est ouvert.

(Il est procédé à un second test au moyen du dispositif de vote électronique.)

Parfait, on peut procéder à l'élection.

M. CHARPENTIER. - Je disais tout à l'heure que je proposais la candidature de Romain COLAS. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Je n'en vois point. On va donc pouvoir procéder au vote.

Le vote est ouvert.

(Il est procédé aux opérations de vote au moyen du dispositif de vote électronique.)

Le vote est clos. On va afficher les résultats :

M. COLAS est élu Président du SyAGE et a obtenu 183 voix.

(Il est procédé à l'affichage des résultats et à la lecture de ces derniers par le Président Charpentier. Voir les résultats précis dans le PV joint en annexe qui a été envoyé à la Préfecture.)

Je déclare donc Romain COLAS élu Président de notre Syndicat.

(Applaudissements.)

La séance se poursuit maintenant sous la Présidence de Romain Colas.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup.

Bertrand, sans rancune ? Je te taquine. **(Rires.)**

D'abord, je veux remercier Philippe CHARPENTIER d'avoir officié et d'avoir eu le souhait de présenter ma candidature. Cela me touche. Merci pour votre confiance renouvelée pour les sortants, exprimée pour les entrants, et qui m'oblige.

Je vais essayer de vous dire quelques mots brefs alors que s'ouvre ce mandat, à la fois pour dresser quelques éléments de bilan et, si vous me le permettez, tracer quelques éléments de perspective.

Si vous l'acceptez, puisque vous aurez à vous prononcer sur un certain nombre de votes, ce mandat s'ouvre avec un exécutif et un bureau qui mêlera expérience et renouveau. L'expérience est à côté de moi. Elle est dans cette salle. Le renouveau s'exprimera dans cette soirée.

Nous avons clos à l'instant un mandat qui était très important pour notre établissement, parce que celui-ci a étendu le territoire d'exercice de ces compétences au 1^{er} janvier 2020, au titre de la GEMAPI, sur l'ensemble du bassin versant de l'Yerres. Il est passé d'un périmètre d'intervention directe en maîtrise d'ouvrage de 18 communes dans la basse vallée de l'Yerres à un territoire de 118 communes. Autrefois, nous n'intervenions en maîtrise d'ouvrage directe que sur les communes de l'Essonne et du Val-de-Marne, et, au 1^{er} janvier 2020, nous sommes devenus compétents sur 100 communes de Seine-et-Marne. Le bassin versant de l'Yerres représente 10 % du territoire de la Région Île-de-France. C'est vous dire à quel point nous avons à intervenir sur

un territoire qui est à la fois divers par son histoire, son urbanisme et ses enjeux, et important et lié par ce qui nous rassemble ici : l'eau.

Comme je le disais tout à l'heure, j'espère que vous apprécierez la chance, comme j'ai eu l'occasion de l'appréhender, puisque j'étais Vice-Président avant d'être Président de cet établissement. Je l'ai mesurée pleinement en exerçant les responsabilités que vous avez bien voulu m'autoriser à continuer à exercer. J'ai vraiment mesuré la chance que nous avions d'avoir un outil performant et surtout posé sur la bonne échelle, et cela, nous le devons à Alain CHAMBARD, auquel Philippe a fait référence, donc je veux aussi rendre hommage à l'action qui fut la sienne, avec celle des élus qui l'ont entouré. Nous devons à Alain, qui a été mon prédécesseur pendant près d'une vingtaine d'années à la tête de l'établissement, et à l'ensemble de ses élus, notamment en Seine-et-Marne, dont certains sont ici, qui ont considéré, là où d'autres n'ont pas su le faire - comme je vous l'ai dit, il y a seulement deux établissements assis sur un bassin versant à l'échelle de la Région Île-de-France - ils ont considéré que, là où il existait des petits syndicats, il valait mieux, au regard de l'importance de l'enjeu de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, essayer de s'appuyer sur celui qui avait la plus grande ancienneté et la plus grande connaissance, à savoir le SyAGE, et accepter d'une certaine façon d'intégrer un ensemble plus vaste pour agir à l'échelon pertinent, qui est celui qui permet de faire vivre la solidarité entre l'amont et l'aval ou l'aval et l'amont : la solidarité technique, la solidarité de projet, la solidarité financière, ce qui est singulièrement vrai et éminemment nécessaire en matière de prévention des inondations, comme l'est d'ailleurs, sous l'impulsion de Patrick OLLIER, la Métropole du Grand Paris vis-à-vis des bassins versants comme le nôtre.

L'Yerres étant un affluent de la Seine, la Métropole du Grand Paris a considéré qu'elle avait à faire jouer la solidarité entre l'aval, le cœur de l'agglomération parisienne, et l'amont que nous représentons. C'est à ce titre que la Métropole du Grand Paris est amenée à soutenir un certain nombre de projets que nous portons, parce qu'en protégeant des inondations la vallée de l'Yerres, on protège aussi le cœur de l'agglomération parisienne. Je crois que cela donne corps à cette indispensable solidarité. En tout cas, c'est une belle illustration de cette indispensable solidarité entre l'amont et l'aval.

Je disais que la compétence GEMAPI sur 118 communes a été prise au 1^{er} janvier 2020, donc la première partie du mandat qui vient de s'achever a consisté, pour les élus et les équipes du SyAGE, à essayer de prendre pleinement possession de ce nouveau territoire d'actions et de monter en connaissance. Historiquement, le SyAGE gère un réseau hydrographique d'une vingtaine de kilomètres. On est passé à 800 kilomètres au 1^{er} janvier 2020. 800 kilomètres pour le réseau hydrographique du bassin versant de l'Yerres, c'est évidemment le cours principal de l'Yerres et l'ensemble des affluents.

Il a aussi conduit de nombreuses études : l'étude « Yerres et affluents » pour affiner la connaissance que nous avons du fonctionnement hydrologique du bassin, celle sur les zones humides qui est d'ailleurs en train de se déployer, celle sur la trame verte et bleue dans le cadre de la déclinaison du schéma régional de cohérence écologique. C'est la Région Île-de-France qui a arrêté ce schéma et qui a souhaité que ce soit le SyAGE qui porte ce schéma à l'échelle du bassin versant.

Au-delà des études, de premières réalisations ont pu être concrétisées en matière de restauration et de continuité écologique, de prévention des inondations. Un premier ouvrage de prévention des inondations a été bâti et inauguré en décembre dernier en forêt d'Armainvilliers à Ozoir-la-Ferrière, alors qu'il faisait très froid. C'est un ouvrage permettant de protéger 90 habitations à Ozoir d'un risque d'inondation auquel elles étaient soumises de façon très régulière et de limiter les effets des crues sur l'ensemble des habitations qui sont à l'aval jusqu'à la confluence, avec l'Yerres sur la commune d'Yerres.

Comme je l'ai dit, nous avons conduit un certain nombre d'actions en matière de continuité écologique. Puis, j'ai parlé de la GEMAPI, et nous n'avons pas oublié non plus ce qui était le cœur de métier historique de l'établissement, à savoir la collecte des eaux usées et la gestion des eaux pluviales sur la basse vallée. Je vous ai dit que l'on exerçait historiquement sur 18 communes. Ce sont les 18 communes de la basse vallée de l'Yerres dans lesquelles, depuis plus de 70 ans maintenant, le SyAGE, qui s'appelait autrefois le SIARV, intervient pour gérer l'assainissement.

C'est d'ailleurs l'exercice de cette compétence dans la partie la plus dense et la plus urbanisée du bassin qui donne à l'établissement son assise à la fois financière et technique, puisque les deux tiers du budget du syndicat relèvent de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales des 18 communes du périmètre historique. Vous le verrez lorsque nous aurons à examiner le compte administratif prochainement, puis lors du débat d'orientations budgétaires et du vote du budget primitif pour 2027. Le fait d'avoir cette assise technique et financière permet à l'établissement d'avoir acquis sa légitimité au fil du temps et d'être attractif pour des professionnels de qualité, et cela bénéficie non seulement aux 18 communes dans lesquelles on sert l'assainissement et la gestion des eaux pluviales, mais aussi à l'ensemble du bassin versant. C'est pour cela qu'il y a une dizaine d'années, les élus ont amorcé le mouvement qui a permis que nous nous rassemblions à l'échelle du bassin versant dans cet établissement.

Je parlais de l'attractivité pour des professionnels de qualité. Je crois que c'est vrai. J'espère que vous aurez l'occasion de le constater dans les mois et les années qui viennent. Et je veux saluer les agents de notre syndicat, qui sont un peu plus d'une centaine, avec des métiers très divers. Certains sont présents dans le public. Je veux remercier ceux qui ne sont pas dans le public, mais qui sont autour de nous et qui contribuent à l'organisation de la séance, ainsi que les membres de la Direction. Alors, tous les gens qui sont derrière moi ne sont pas membres de la Direction Générale du syndicat, qui n'est pas une armée mexicaine, mais les membres de la Direction Générale sont aussi derrière moi.

Je veux donc remercier les agents du syndicat pour le travail qu'ils ont accompli et surtout les remercier d'avance pour le travail qu'ils accompliront dans les prochaines années en application des décisions que nous serons amenés à prendre ensemble.

Je veux remercier les élus de la précédente mandature. Certains, les plus éminents d'ailleurs, sont encore parmi nous. Je les remercie pour leur engagement, leur confiance et leur écoute.

Au regard de l'histoire récente que je viens de décrire, je veux singulièrement remercier les élus de l'amont de ce territoire qui se sont pleinement investis dans la vie d'un établissement qui s'était historiquement bâti sans eux. Je dois dire que leur rôle a été essentiel ces dernières années pour les équipes de l'établissement, pour leur permettre de partager leurs connaissances, les préoccupations des territoires qu'ils représentent, et il a été essentiel pour moi.

Je n'ai pas fait comme Philippe, je ne me suis pas présenté. J'aurais peut-être dû le faire avant que vous votiez, je ne veux pas susciter des regrets. Je suis Maire de Boussy-Saint-Antoine, qui fait partie des 18 communes du périmètre historique, qui n'est pas très loin d'ici dans la basse vallée de l'Yerres, qui est particulièrement soumise au risque d'inondation. Je suis Maire depuis 2008 et Vice-Président de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, qui m'a désigné pour siéger, avec d'autres, afin de la représenter au sein du Comité syndical, mais vous avez compris qu'à partir de maintenant, je représente bien plus que Val d'Yerres Val de Seine, en tout cas je m'efforcerai de le faire, et -je l'espère- nos préoccupations partagées et l'intérêt de l'ensemble des territoires qui compose le syndicat.

Je me rends compte à cet instant que j'ai déjà été trop long. Je vais donc m'abstraire totalement des quelques notes que j'avais griffonnées sur le papier pour vous dire que beaucoup a été fait et que le mandat qui s'ouvre doit être celui du livrable. Nous avons conduit beaucoup d'études et nous avons eu quelques belles réalisations, mais nous avons de formidables enjeux devant nous pour délivrer des projets qui sont en germe, qu'il s'agisse de gestion des milieux aquatiques, de prévention des inondations ou de la mise en œuvre que nous aurons à réaliser conjointement. Et là, le SyAGE a vocation à être ensemblier et accompagnant pour la mise en œuvre du nouveau schéma d'aménagement et de gestion des eaux, qui a été adopté tout récemment, qui est notre feuille de route collective à l'échelle du bassin versant, sous l'égide de la Commission locale de l'Eau présidée par Guy GEOFFROY, Maire de Combs-la-Ville, que je veux saluer. Et nous aurons à venir vers vous, vers les collectivités auxquelles vous appartenez pour mettre en œuvre ce schéma.

À ce titre, il y a quelques mois, nous avons pris la décision de recruter un directeur de l'animation des territoires, dont le recrutement est en cours, qui va coordonner le travail de l'ensemble des personnels qui ont vocation à travailler avec les collectivités pour toujours mieux tenter de vous accompagner et être encore une fois l'ensemblier et le lieu privilégié du dialogue autour des politiques de l'eau, que celles-ci relèvent de nos compétences directes ou du grand/petit cycle de l'eau que nous n'avons pas forcément à gérer, bref pour que nous soyons vraiment à la hauteur de nos ambitions, c'est-à-dire d'être le lieu où les élus peuvent dialoguer des politiques de l'eau et faire émerger des cohérences.

Nous aurons à le faire dans le cadre de l'élaboration d'ici la fin de l'année du nouveau contrat de territoire, contrat trame verte et bleue eau-climat, qui va nous lier à l'Agence de l'Eau notamment, mais dont je souhaite qu'un maximum de collectivités puisse être signataires. Il y a des subventions à aller chercher et, là aussi, on a vocation à être l'ensemblier et l'accompagnement technique.

D'ici le début de l'année prochaine, nous avons à élaborer le prochain programme d'action et de prévention des inondations, avec plusieurs projets qui seront prévus au titre de ce programme d'actions et de prévention des inondations, mais notamment un qui est assez structurant, qui est celui de la création de la zone d'expansion de crue du Bois de Rosay. Nous serons d'ailleurs amenés à travailler plus particulièrement avec les communes d'Yèbles, de Solers et d'Ozouer-le-Voulgis. Nous accueillons d'ailleurs Marième TAMATA-VARIN, Maire d'Yèbles, qui rejoint notre Comité syndical, et je m'en réjouis.

Nous avons de formidables défis qui sont devant nous en matière de gestion de l'assainissement et des eaux usées, parce qu'il y a des besoins immenses en matière d'investissement. Nous aurons donc sans doute à faire des choix de priorisation, mais aussi des choix de stratégie budgétaire et financière pour les prochaines années. Ce que je peux vous dire, c'est que grâce au travail accompli par les équipes et à un certain nombre de décisions courageuses qui ont été prises dans le mandat précédent, l'établissement dispose de finances extrêmement saines, ce qui est heureux, au regard des dépenses que nous aurons à affronter dans les prochaines années.

Je ne peux pas brosser tous les chantiers qui sont en train d'être conduits. Je vois Caroline NGUYEN, qui est élue à Villeneuve-Saint-Georges, représentante de Grand Orly Seine-Bièvre et de la Métropole du Grand Paris. Il y a un formidable enjeu à Villeneuve-Saint-Georges : la confluence entre l'Yerres et la Seine, un projet de renaturation du secteur du Blandin. C'est un projet qui a été lancé par l'État à plus de 100 M€, projet au long cours, puisqu'il devrait aboutir d'ici 2035, qui associe l'État, le Département du Val-de-Marne, la commune de Villeneuve-Saint-Georges, l'Établissement Public Grand Orly Seine-Bièvre, la Métropole du Grand Paris et le SyAGE qui, sous sa maîtrise d'ouvrage, conduira à peu près 16 M€ de travaux pour que ce quartier, qui est martyrisé par les crues de la Seine et les crues de l'Yerres, puisse être libéré de la pression. Il y a

eu des drames sur le secteur du Blandin. C'est d'ailleurs pour cela que l'État a décidé d'intervenir. Il faut que l'on puisse protéger les biens et les personnes et jouer notre rôle en matière de préservation des milieux aquatiques, des zones humides et de lutte plus générale contre les inondations. Bref, il y a énormément de projets.

Je disais que le mandat qui s'est achevé était un mandat de prise de connaissance et de montée en puissance, et que le mandat qui s'ouvre est un mandat de réalisation. Cela nécessite en permanence de l'impulsion politique, de l'investissement des élus, ceux de l'établissement, ceux des territoires, parce que, sans les élus dans les communes et les intercommunalités à l'échelle d'un bassin versant de 118 communes, on ne fait rien.

On est dans un syndicat technique, et un syndicat technique est fait de techniciens extrêmement compétents, mais qui considèrent parfois que, parce qu'ils ont raison techniquement, les choses vont de soi. Non, en démocratie, et vous en êtes l'expression, les choses ne vont pas forcément de soi. Il faut associer les élus et les territoires et il faut prendre en compte les problématiques spécifiques qui peuvent échapper à des techniciens. C'est vraiment la mission que j'assigne aux équipes de l'établissement. Elles le font d'ores et déjà. Je pense que l'on peut encore faire mieux.

Tout ceci est fait en pensant la gouvernance. Nous aurons à élire des Vice-Présidents et les membres du Bureau, tout ceci dans le souci de la représentativité et de la diversité des territoires. J'ai évidemment échangé avec la plupart des représentants des intercommunalités qui sont désignés des représentants et avec la plupart des représentants des syndicats. On a essayé de forger une gouvernance qui est représentative de la diversité, mais qui est aussi fondée sur la volonté d'élus exprimée, déjà attestée dans les faits pour les plus anciens, de s'engager et d'assumer pleinement leur rôle d'impulsion politique à l'échelle d'un établissement comme le nôtre. C'est aussi pour cela que les délégations que je pourrais vous annoncer tout à l'heure, attribuées aux différents Vice-Présidents, collent aux grands enjeux auxquels nous avons à faire face, moins à des considérations technico-administratives qu'à vraiment des considérations d'ordre de politiques publiques, parce que je souhaite que l'on ait un exécutif pleinement investi, qui soit à la disposition de l'ensemble des élus du territoire, et que l'administration se mette aussi au service, ce qu'elle a bien fait, mais plus encore qu'elle ne l'a fait, de ces impulsions politiques, des élus de l'établissement, des EPCI des communes et des syndicats adhérents.

On aura l'occasion de défricher tout cela et, pour les anciens comme pour les nouveaux, pour ceux qui le voudront, d'organiser un temps de présentations de l'établissement, de ses équipes et de sa structuration, parce que je ne saurais le faire en quelques mots -je suis déjà trop long- et les techniciens pourront rentrer dans le détail des réponses à vos questions. Si vous en avez d'ores et déjà, vous pouvez évidemment vous tourner vers les services de l'établissement.

C'est donc une nouvelle étape pour la gouvernance, ce qui coïncide avec une nouvelle étape de notre organisation interne. Je vous disais qu'au début de mon précédent mandat, j'avais vraiment exprimé à l'administration de l'établissement ma volonté que celle-ci se rapproche le plus possible des territoires, des habitants et des élus. Et je dois dire que, très récemment, j'ai pu obtenir un résultat qui allait au-delà de mes espérances. Figurez-vous que la Directrice Générale du Syndicat s'est non seulement mise à la disposition du territoire dont elle est issue, parce qu'elle appartient au bassin versant, mais elle s'est également mise à la disposition de la plus belle des façons, puisqu'elle est devenue Maire de Mandres-les-Roses. Il s'agit de Nathalie GUESDON que je félicite, qui est désormais une collègue élue. Tous ceux qui ont pu travailler avec elle connaissent ses qualités professionnelles, et beaucoup de ceux qui la côtoient au quotidien connaissent aussi ses qualités humaines. Au titre de ses qualités professionnelles et humaines, alors même qu'elle est happée par ce qui est sans doute la plus belle des fonctions, celle de maire,

elle a accepté de prolonger un petit peu son engagement en tant que Directrice Générale des services du Syndicat pour assurer la transition avec le début du nouveau mandat.

Qu'il me soit permis devant cette assemblée qui s'installe de la remercier en mon nom propre et - je crois- au nom de toutes celles et de tous ceux qui ont eu et qui auront encore dans les mois qui viennent à travailler avec elle. Et, à titre plus personnel, je la remercie, parce que si je suis devant vous ce soir, c'est parce que Nathalie était la Directrice Générale du SyAGE. Pour ne rien vous cacher, lorsqu'Alain CHAMBARD a décidé de cesser d'exercer ses fonctions et qu'il a émis l'idée que je puisse éventuellement lui succéder, j'ai accepté parce que Nathalie était la Directrice Générale du SyAGE et que, face à l'enjeu de la présidence de cette structure, sa présence m'a rassuré, conforté et porté, ce qui s'est vérifié les années passées. Je veux donc la remercier. Elle restera encore avec nous pendant quelques semaines pour assurer la transition, et je la remercie d'avoir accepté de concilier ses nouvelles fonctions, non seulement de Maire, mais aussi de conseillère déléguée à la Métropole du Grand Paris, pour assurer une transition avec M. Adrien DERAÏN, qui est Directeur de cabinet du SyAGE depuis deux ans, mais dont on a l'impression qu'il est là depuis toujours, et qui est donc appelé à succéder à Nathalie GUESDON dans les prochains jours à la tête du Syndicat.

Voilà, je ne pouvais pas conclure ce propos, en vous priant de m'excuser de son caractère relativement peu concis, sans vraiment remercier Nathalie pour son engagement, mais aussi pour les semaines qui restent. À l'image de Nathalie, et en conclusion, et pour reboucler avec ce que je disais en introduction, j'espère vraiment que vous pourrez partager cette satisfaction que les administrés de nos territoires bénéficient... Je parlais de l'échelle pertinente, mais je crois que l'on a aussi des gens pertinents dans cette boîte à laquelle je suis attaché. On a la chance d'avoir des techniciens, des bûcherons, des cadres administratifs, des hydrologues, des ingénieurs qui sont passionnés et passionnants. Donc, n'hésitez pas à les solliciter fortement. En tout cas, c'est ce à quoi je vous invite pour le mandat qui s'ouvre.

Merci de votre patiente écoute.

(Applaudissements.)

2 - Fixation du nombre de Vice-Présidents

M. LE PRÉSIDENT. - Comme dans le mandat précédent, il vous est proposé de le fixer à 13.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? N'hésitez pas. Pas de questions ni de commentaires ?
(Il n'y en a pas.)

Je mets donc aux voix.

(Il est procédé aux opérations de vote au moyen du dispositif de vote électronique.)

La délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 4 abstentions.

3 - Élection des Vice-Présidents

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons maintenant à procéder à l'élection de 13 Vice-Présidents. Le scrutin sera secret.

Pour la fonction de **1^{er} Vice-Président**, je vous propose la candidature de **Marc CUYPERS**, Président de la Communauté de Communes du Val Briard et Maire de Crèvecœur-en-Brie.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

J'ouvre donc le vote : Marc CUYPERS, n° 32.

(Il est procédé aux opérations de vote au moyen du dispositif de vote électronique.)

M. CUYPERS est élu 1^{er} Vice-Président du SyAGE et a obtenu 161 voix, puisque vous savez que vos voix sont pondérées en fonction des collectivités que vous représentez et des compétences pour lesquelles celles-ci adhèrent. Je le félicite et l'invite à me rejoindre.

(Applaudissements.)

Je vous annonce que M. CUYPERS sera chargé de la protection et de la restauration des milieux aquatiques, du ruissellement, des relations au monde agricole et de la réforme des statuts dans un souci d'améliorer la lisibilité de ces 161 voix que je décrivais tout à l'heure et de ce système de pondération, et surtout pour faire en sorte qu'un certain nombre d'opérateurs intervenant dans le domaine de l'eau à l'échelle du bassin versant, mais qui ne sont pas encore intégrés à notre structure, puissent nous rejoindre s'ils le souhaitent. C'est l'enjeu auquel est attaché Marc CUYPERS pour que l'on fédère encore plus autour des sujets de l'eau. Je ne l'ai pas mentionné dans mon discours, mais nous avons lancé une grande étude sur le ruissellement en partenariat avec le Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

M. CUYPERS. - Je ne vais pas être aussi bavard que le Président, mais je voulais tous vous remercier de votre confiance et simplement dire que c'est un signe fort. Je suis un représentant de l'amont, 21 petites communes. Être 1^{er} Vice-Président, même si cela reste somme toute symbolique, est un signe permettant de dire que l'amont et l'aval sont fortement liés et que nos destins sont croisés. Je ferai toujours un pont entre l'amont et l'aval et j'essaierai d'amener parfois un peu de bon sens paysan, parce que je suis paysan à l'origine. Il y aura toujours cette conscience qui sera dans le syndicat du SyAGE.

M. LE PRÉSIDENT. - Et qui est extrêmement précieuse. Merci, Marc.

Nous avons à élire un **2^e Vice-Président** qui pourrait être une Vice-Présidente, si vous acceptez la candidature que je propose, en la personne de **Vanessa HANNI**, adjointe au Maire de Marolles-en-Brie, représentante de la Métropole du Grand Paris et de l'EPT 11.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

J'ouvre donc le vote : Vanessa HANNI, n° 38.

(Il est procédé aux opérations de vote au moyen du dispositif de vote électronique.)

Vanessa HANNI est élue 2^e Vice-Présidente du SyAGE avec 168 voix. Félicitations.

(Applaudissements.)

Et la voilà accablée d'une charge extrêmement lourde, puisqu'elle sera chargée de la prévention des inondations.

M. TRANGOSI. – C'est juste pour demander si on pouvait savoir quel était le poste de chaque Vice-Président avant l'élection.

M. LE PRÉSIDENT. – Si vous le souhaitez. Oui, sans aucune difficulté, mais comme je vous l'ai dit, j'ai exprimé le souhait d'une cohérence de l'exécutif, d'une représentativité globale à l'échelle du bassin, et ces délégations ont été pensées pour être efficaces et utiles, et en dialogue avec les intéressés. Mais encore une fois, le choix de l'assemblée est parfaitement libre.

Nous devons procéder à l'élection du **3^e Vice-Président**. Je vous propose la candidature de **M. CHAZAL**, Maire de Vigneux-sur-Seine.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

J'ouvre donc le vote : Thomas CHAZAL, n° 9.

(Il est procédé aux opérations de vote au moyen du dispositif de vote électronique.)

Thomas CHAZAL est élu 3^{ème} Vice-Président du SyAGE avec 169 voix et sera donc en charge de l'assainissement. Félicitations. Je l'invite à nous rejoindre.

(Applaudissements.)

Pour les fonctions de **4^e Vice-Président**, je propose la candidature de **Sylvie DONCARLI**, adjointe au Maire de Draveil, Conseillère Communautaire du Val d'Yerres Val de Seine, qui se verra chargée, si elle est élue, des conformités et de la performance environnementale dans le domaine privé, donc très concrètement du suivi des contrôles et des mises en conformité dans tout le secteur sur lesquels nous servons l'assainissement, qui est un enjeu assez formidable pour lutter contre les pollutions.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

J'ouvre donc le vote : Sylvie DONCARLI, n° 12.

(Il est procédé aux opérations de vote au moyen du dispositif de vote électronique.)

Sylvie DONCARLI est donc élue 4^e Vice-Présidente du SyAGE avec 167 voix. Félicitations. Je l'invite à nous rejoindre.

(Applaudissements.)

Nous avons à procéder à l'élection du **5^e Vice-Président**, et je vous propose la candidature de **Philippe CHARPENTIER**, qui pourra donc à nouveau nous rejoindre à cette table, à qui, si vous lui accordez votre confiance, je confierai l'importante délégation des finances et de la prospective budgétaire.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

J'ouvre donc le vote : Philippe CHARPENTIER, n° 8.

(Il est procédé aux opérations de vote au moyen du dispositif de vote électronique.)

Philippe CHARPENTIER est élu 5^e Vice-Président du SyAGE avec 170 voix. Félicitations, Philippe. Je t'invite à nous rejoindre, s'il te plaît.

(Applaudissements.)

Nous avons à élire un **6^e Vice-Président**, qui pourrait bien être une Vice-Présidente que je chargerais du suivi des dossiers relatifs à la Seine et à la confluence. Je vous propose la candidature de **Caroline NGUYEN**.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

J'ouvre donc le vote : Caroline NGUYEN, n° 43.

(Il est procédé aux opérations de vote au moyen du dispositif de vote électronique.)

Mme NGUYEN est élue 6^e Vice-Présidente du SyAGE avec 170 voix. Félicitations.

(Applaudissements.)

Un **7^e Vice-Président** doit être élu, et je vous sou mets la candidature de M. **Jérôme MEUNIER**, adjoint au Maire de Brunoy, qui, s'il est élu, se verra confier la restauration des continuités écologiques et la liaison verte en milieu urbain.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

J'ouvre donc le vote : Jérôme MEUNIER, n° 17.

(Il est procédé aux opérations de vote au moyen du dispositif de vote électronique.)

M. MEUNIER devient 7^e Vice-Président du SyAGE avec 161 voix. Je le félicite et l'invite à nous rejoindre.

(Applaudissements.)

Nous avons désormais à élire un **8^e Vice-Président**, et je vous propose la candidature de **Christian GHIS** qui se verra confier le suivi du site Natura 2000.

J'ai oublié de le mentionner tout à l'heure dans mon propos. C'était dans mes notes, mais vous avez compris que j'ai fait le choix de m'en extraire à un moment. C'est un dossier qu'il a parfaitement suivi dans le précédent mandat : le site Natura 2000 des sources de l'Yerres jusqu'à Chaumes-en-Brie. Il y a de formidables enjeux de restauration de la biodiversité et du retour de certaines espèces fragiles. D'ailleurs, avec le Vice-Président de la Région en charge de l'écologie, nous visiterons le site mercredi prochain. Il a souhaité venir voir le travail réalisé par les équipes du SyAGE en lien avec les acteurs locaux.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

J'ouvre donc le vote : Christian GHIS, n° 6.

(Il est procédé aux opérations de vote au moyen du dispositif de vote électronique.)

M. GHIS est donc élu 8^e Vice-Président du SyAGE avec 166 voix. Je le félicite et l'invite à nous rejoindre.

(Applaudissements.)

Nous avons à élire le **9^e Vice-Président**, qui se verra confier -parce qu'il conduit dans sa commune des actions assez exemplaires en la matière- la gestion des eaux pluviales, du zéro rejet, de la désimperméabilisation des espaces publics et des relations avec la Métropole du Grand Paris. Si vous vous intéressez à la désimperméabilisation, qui est un enjeu formidable, à la fois pour préserver la ressource, réalimenter la nappe et lutter contre les inondations, je vous invite à échanger avec lui. Je vous propose donc la candidature de **Didier GONZALES**, Maire de Villeneuve-le-Roi et conseiller délégué en charge de la GEMAPI à la Métropole du Grand Paris. Il sera donc notre lien privilégié avec la Métropole.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

J'ouvre donc le vote : Didier GONZALES, n° 41.

(Il est procédé aux opérations de vote au moyen du dispositif de vote électronique.)

M. GONZALES est élu 9^e Vice-Président du SyAGE avec 167 voix. Je le félicite et l'invite à nous rejoindre.

(Applaudissements.)

Pour les fonctions de **10^e Vice-Président**, je vous propose la candidature de **Michaël DAMIATI**, qui suivait déjà dans le précédent mandat les travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, pour être en charge des relations avec les usagers et le monde associatif. Il est Maire de Crosne et Vice-Président de la Communauté de Communes Val d'Yerres Val de Seine.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

J'ouvre donc le vote : Michaël DAMIATI, n° 11.

(Il est procédé aux opérations de vote au moyen du dispositif de vote électronique.)

M. DAMIATI est élu 10^e Vice-Président du SyAGE avec 155 voix. Je le félicite et l'invite à nous rejoindre.

(Applaudissements.)

Pour la **11^e vice-présidence**, je vous propose Marième TAMATA-VARIN, et je suis d'ailleurs ravie de vous la proposer, mais c'est valable pour tous, parce que c'est une nouvelle élue de notre assemblée qui connaît bien les enjeux que nous avons en partage. Elle se verra chargée de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et de l'urbanisme. Elle est Maire d'Yèbles et Vice-Présidente de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

J'ouvre donc le vote : Marième TAMATA-VARIN, n° 26.

(Il est procédé aux opérations de vote au moyen du dispositif de vote électronique.)

Mme TAMATA-VARIN est donc élue 11^e Vice-Présidente du SyAGE avec 173 voix. Félicitations. Je l'invite à nous rejoindre.

(Applaudissements.)

Nous avons ensuite à élire un **12^e Vice-Président** qui sera chargé du bon état des eaux de la lutte contre les pollutions, et je vous propose la candidature de **Benoît SCHMIT**, qui est Maire de Lésigny et Vice-Président de la Communauté de Communes Les Portes Briardes Entre Villes et Forêts. Il est également Président du SIBRAV. Il y a plein de raisons qui justifient que M. SCHMIT rejoigne notre exécutif, parce que le SIBRAV est un syndicat qui gère le transport d'eaux usées, qui aboutissent dans les réseaux que nous avons en gestion. On a donc beaucoup d'enjeux en partage.

J'ai échangé avec M. SCHMIT, qui ne peut pas être là ce soir et qui vous prie de bien vouloir l'en excuser, puisqu'il est retenu à l'étranger par des obligations professionnelles, mais on a beaucoup d'enjeux en partage. Tout à l'heure, j'évoquais la nécessité de fédérer sans doute encore un peu plus que nous ne le faisons sur les enjeux de l'eau. Il faut donc que l'on travaille avec l'ensemble des gestionnaires d'eaux usées, plus encore que nous ne le faisons, pour lutter contre les pollutions, parce qu'elles ont une influence sur nos cours d'eau et sur l'Yerres, puis on a plein de synergies à développer en termes d'assainissement, avec les territoires dépendant du SIBRAV. Pour l'Orée de la Brie, on a déjà commencé à en discuter avec le Président WOFSY. De nouvelles synergies sont à trouver, parce que l'on a des enjeux patrimoniaux et de lutte contre les pollutions qui sont assez phénoménaux. Sans préjuger de l'avenir, je pense que l'on pourra être plus efficace ensemble qu'isolément. En tout cas, on a là aussi un travail à réaliser.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

J'ouvre donc le vote : Benoît SCHMIT, n° 23.

(Il est procédé aux opérations de vote au moyen du dispositif de vote électronique.)

M. SCHMIT est donc élu 12^e Vice-Président du SyAGE avec 166 voix. Il n'est pas là, mais on le félicite.

(Applaudissements.)

Enfin, pour exercer les fonctions de **13^e Vice-Président**, qui sera chargé de la commande publique, je vous sou mets la candidature de **M. Christian FERRIER**, Conseil Communautaire du Val d'Yerres Val de Seine.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

J'ouvre donc le vote : Christian FERRIER, n° 32.

(Il est procédé aux opérations de vote au moyen du dispositif de vote électronique.)

M. FERRIER est donc élu 13^e Vice-Président du SyAGE avec 168 voix. Je le félicite et l'invite à nous rejoindre.

(Applaudissements.)

4 - Élection du Bureau Syndical

M. LE PRÉSIDENT. - Les statuts de notre établissement prévoient que le Bureau soit composé du Président, des Vice-Présidents, d'un secrétaire et de 8 assesseurs. Nous allons donc procéder à l'élection du secrétaire et des 8 assesseurs.

On arrive au bout. On a déjà fait plus de la moitié.

Pour le poste de **secrétaire**, je vous propose la candidature de **Max GRANDISSON**, adjoint au Maire à Vaudoy-en-Brie. Max GRANDISSON aura la lourde tâche de succéder à notre secrétaire perpétuel ancien, notre ami de Varennes Jarcy.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

J'ouvre le vote : Max GRANDISSON, n° 33.

(Il est procédé aux opérations de vote au moyen du dispositif de vote électronique.)

M. GRANDISSON est donc élu secrétaire du Bureau du SyAGE avec 171 voix. Je le félicite.

(Applaudissements.)

Pour les fonctions d'**assesseur**, je vous propose la candidature de **Pascal ODOT**, 1^{er} adjoint à Quincy-sous-Sénart.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

J'ouvre le vote : Pascal ODOT, n° 18.

(Il est procédé aux opérations de vote au moyen du dispositif de vote électronique.)

M. ODOT est donc élu assesseur du SyAGE avec 170 voix. Félicitations.

(Applaudissements.)

Pour le prochain poste d'**assesseur**, j'ai reçu la candidature de Mme **Cécile SPANO**, 1^{ère} adjointe à Valenton.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

J'ouvre donc le vote : Cécile SPANO, n° 44.

(Il est procédé aux opérations de vote au moyen du dispositif de vote électronique.)

Mme SPANO est donc élue assesseur du SyAGE avec 170 voix. Félicitations.

(Applaudissements.)

Pour également exercer la fonction d'**assesseur** au sein de notre Bureau, je vous propose la candidature de **M. Arnaud VEDIE**, Maire de Périgny.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

J'ouvre donc le vote : Arnaud VEDIE, n° 54.

(Il est procédé aux opérations de vote au moyen du dispositif de vote électronique.)

M. VEDIE est élu assesseur du SyAGE avec 173 voix. Il intègre donc notre bureau. Je le félicite et je m'en réjouis.

(Applaudissements.)

Pour exercer la fonction d'**assesseur** également, je vous propose la candidature de **M. Stéphane RABANY**, Maire de Villecresnes.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

J'ouvre donc le vote : Stéphane RABANY, n° 39.

(Il est procédé aux opérations de vote au moyen du dispositif de vote électronique.)

M. RABANY est donc élu assesseur du SyAGE avec 164 voix. Félicitations. Bienvenue, cher Stéphane.

(Applaudissements.)

Pour exercer la fonction d'**assesseur** également, je vous sou mets la candidature de **M. Éric BOBET**, Président du Syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Tournan.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

J'ouvre donc le vote : Éric BOBET, n° 68.

(Il est procédé aux opérations de vote au moyen du dispositif de vote électronique.)

M. BOBET est donc élu assesseur du SyAGE avec 168 voix et est membre de notre bureau. Félicitations.

(Applaudissements.)

Nous allons maintenant vous faire la démonstration que tout vient à point à qui sait attendre, car je vous propose avec bonheur et joie la candidature de **Bertrand REMOND** pour exercer les fonctions d'**assesseur**.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

J'ouvre donc le vote : Bertrand REMOND, n° 1.

(Il est procédé aux opérations de vote au moyen du dispositif de vote électronique.)

M. REMOND est donc élu assesseur du SyAGE avec 166 voix. Félicitations.

(Applaudissements.)

Nous avons encore deux assesseurs à désigner. Pour le prochain poste d'**assesseur**, je vous propose la candidature de **Jonathan WOFSY**, Président de l'Orée de la Brie, Maire de Chevry-Cossigny.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

J'ouvre donc le vote : Jonathan WOFSY, n° 30.

(Il est procédé aux opérations de vote au moyen du dispositif de vote électronique.)

M. WOFSY est donc élu assesseur du SyAGE avec 167 voix et est membre du Bureau. Félicitations.

(Applaudissements.)

Enfin, un dernier **assesseur**, et je vous sou mets la candidature de **Manuel MACHADO**, adjoint au Maire d'Ozoir-la-Ferrière et élu communautaire des Portes Briardes entre Villes et Forêts.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

J'ouvre donc le vote : Manuel MACHADO, n° 57.

(Il est procédé aux opérations de vote au moyen du dispositif de vote électronique.)

M. MACHADO est donc élu assesseur du SyAGE avec 170 voix et est membre du Bureau Syndical. Félicitations.

(Applaudissements.)

Nous en avons terminé avec les élections et je vous en remercie. L'exécutif est désormais installé. Nous allons pouvoir procéder à mains levées pour la suite des votes, sauf si quelqu'un demande un vote à bulletin secret, auquel cas vous serez amenés à vous servir de nouveau des télécommandes.

Pour faciliter le compte rendu, je tiens à préciser que si l'un ou l'autre est amené à demander la parole, qu'il se présente au début de sa prise de parole afin que le compte rendu puisse être valablement rédigé.

5 - Lecture de la charte de l'élu local

M. LE PRÉSIDENT. - Après les élections, je dois vous donner lecture de la charte de l'élu local qui a été remise à chacune et chacun d'entre vous sur table. Vous l'avez déjà entendu dans vos assemblées diverses et variées.

« La charte de l'élu local, prévue aux articles L1111-13 et L1111-14 du Code général des collectivités territoriales, précise les droits et devoirs des élus suivants :

- 1. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.*
- 2. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*

3. *L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
4. *L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.*
5. *Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.*
6. *L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.*
7. *Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*
8. *L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 € dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.*
9. *Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.*
10. *Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la Sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L382-31 du Code de la Sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le code général des collectivités territoriales.*
11. *Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le code général des collectivités territoriales.*
12. *Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales.*
13. *Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.*
14. *Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L1111-13 du Code général des collectivités territoriales. »*

Par la lecture de cette charte, notre devoir légal a été accompli, mais vous ne m'empêcherez pas de penser que le législateur, en souhaitant qu'on lise et relise cette charte, nous respecte assez peu en réalité je crois. J'ai été parlementaire, et on ne fait pas lire une charte aux députés. On devrait peut-être.

6 - Délégation d'attributions du Comité au Président

M. LE PRÉSIDENT. - Je poursuis notre ordre du jour, et celui-ci appelle notre assemblée à se prononcer sur la délégation d'attribution du Comité au Président. C'est analogue à ce sur quoi vous vous êtes déjà prononcé dans vos communes et vos EPCI. Rien n'a été modifié par rapport à ce qui existait antérieurement dans ce qui vous est soumis. Il s'agit de permettre, par des décisions du Président, le fonctionnement quotidien de l'établissement, étant entendu que lors de chaque Comité syndical, je suis amené à vous rendre compte, comme le fait le Maire au titre des délégations du Conseil Municipal, des décisions que je suis amené à prendre en vertu des délégations que vous allez potentiellement me consentir.

Y a-t-il des commentaires ou des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix à mains levées. Y a-t-il des oppositions ? (*Il n'y en a pas.*)
Des abstentions ? (*il n'y en a pas.*)

Unanimité, je vous remercie.

7 - Délégation d'attributions du Comité au Bureau

M. LE PRÉSIDENT. - Pour la bonne marche de l'établissement, nous avons également à déléguer un certain nombre d'attributions du Comité au Bureau. Ce n'est donc pas le Président, mais le Bureau syndical qui est amené à délibérer. Là aussi, on a conservé le cadre antérieur, notre assemblée restant évidemment souveraine pour tout ce qui relève des délibérations budgétaires. C'est donc pour ce qui relève d'un certain nombre de décisions pour l'adhésion du SyAGE à un établissement public pour des décisions relatives à des délégations de service public ou par des dispositions portant orientation en matière d'aménagement.

Là aussi, on est dans la reconduction et, le Bureau, comme le Président, est amené à rendre compte des décisions qu'il prend en vertu des délégations que vous lui confiez. Vous verrez donc apparaître dans chaque dossier de convocation de nos comités syndicaux la synthèse des décisions prises. Évidemment, en amont et pendant la séance, vous êtes parfaitement libre de questionner le Président et le Bureau sur les décisions prises en vertu des délégations, et d'ailleurs pas seulement sur les décisions prises en vertu des délégations, mais sur tous les sujets qui vous intéresseront.

Y a-t-il des commentaires ou des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix. Des oppositions ? (*Il n'y en a pas.*)
Des abstentions ? (*Il n'y en a pas.*)

Unanimité. Je vous remercie.

8 - Fixation des indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents du SyAGE

M. LE PRÉSIDENT. - Il s'agit de les fixer selon les conditions légales en vigueur, analogues au mandat antérieur.

Pour être parfaitement transparent, l'indemnité du Président est fixée à 1 537,75 € mensuel bruts, et celle des Vice-Présidents à 768,67 € mensuel bruts, ce qui correspond respectivement à 37,41 % de l'indice terminal de la fonction publique territoriale et à 18,70 %.

Des commentaires ou des questions ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des oppositions ? (*Il n'y en a pas.*)
Des abstentions ? (*Il n'y en a pas.*)

Unanimité. Je vous remercie.

9 - Fixation des conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public

M. LE PRÉSIDENT. - Là aussi, c'est du classique lors de l'installation des EPCI ou d'un établissement comme le nôtre.

Il est proposé de fixer le nombre de membres de la Commission de Délégation de Services Publics à 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Pour l'ensemble des dépôts de listes, les conditions sont analogues. Celles-ci doivent être déposées par écrit ou par mail à une adresse qui est précisée dans le corps de la délibération, et qui sera communiquée avant notre prochaine réunion, avant 12 heures le jour ouvrable qui précédera notre prochaine réunion.

D'ailleurs, notre prochaine réunion se déroulera le 16 juin ici ou on va essayer d'identifier une salle en amont qui serait susceptible de nous accueillir. Vous avez vu que nous sommes nombreux. L'idée est d'alterner entre Montgeron et l'amont du territoire pour que l'on essaie de bénéficier d'une forme d'équité dans les déplacements pour les réunions du comité. Donc, notez la date du 16 juin, et ce sera vraisemblablement à 19 heures 30. De toute façon, vous allez recevoir une convocation.

Sachez que si vous voulez déposer une liste en vue de l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public, avec 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, il faut le faire avant 12 heures le 15 juin.

Y a-t-il des commentaires ou des questions ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des oppositions ? *(Il n'y en a pas.)*

Des abstentions ? *(Il n'y en a pas.)*

Unanimité. Je vous remercie.

10 - Fixation des conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

M. LE PRÉSIDENT. - Ce point appelle les mêmes règles pour la fixation des conditions de dépôts de listes en vue de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'offres : 5 titulaires et 5 suppléants, plus le Président ou son représentant et toujours avant 12 heures le 15 juin.

Des commentaires ou des questions ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des oppositions ? *(Il n'y en a pas.)*

Des abstentions ? *(Il n'y en a pas.)*

Unanimité. Je vous remercie.

11 - Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons également à fixer la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, qui associe des représentants de notre établissement et des représentants des usagers, et il vous est proposé de fixer la composition de cette Commission Consultative des Services Publics Locaux à parité, soit 4 membres de notre Comité syndical et 4 membres représentant les usagers, plus le Président ou son représentant présidant la CCSPL.

Y a-t-il des commentaires ou des questions ? Je n'en vois pas.

Nous aurons une seconde délibération pour élire les membres de notre Comité syndical représentants à la CCSPL le 16 juin.

Pas d'oppositions ? (Il n'y en a pas.)

Pas d'abstentions ? (Il n'y en a pas.)

Unanimité. Je vous remercie.

12 - Comité Social Territorial : fixation de la composition, instauration du paritarisme et recueil du vote des représentants de l'employeur

M. LE PRÉSIDENT. - C'est l'instance de dialogue social au sein de cet établissement, comme il l'est en commune ou dans les EPCI.

Je vous propose d'abord de maintenir le principe de la parité, donc autant de représentants du personnel que de représentants de la collectivité, et de maintenir le système préexistant, c'est-à-dire d'avoir 4 représentants titulaires du personnel et un nombre égal de suppléants et 4 représentants titulaires de la collectivité et un nombre égal de suppléants.

Pas de commentaires ou de questions ? (Il n'y en a pas.)

Des oppositions ? (Il n'y en a pas.)

Des abstentions ? (Il n'y en a pas.)

Unanimité. Je vous remercie.



13 - Désignation d'un représentant du SyAGE, EPAGE de l'Yerres, au sein du collège des « Elus » du Comité de Bassin Seine- Normandie

M. LE PRÉSIDENT. - Nous devons procéder à l'examen de la dernière délibération. Il s'agit d'une désignation, et non pas d'une élection, donc pas d'obligation de vote à bulletin secret, sauf si quelqu'un le demande. Nous avons à désigner le représentant de notre EPAGE au sein du collège des élus du Comité de Bassin Seine Normandie, qui est le parlement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

J'avais l'honneur de représenter l'établissement lors du mandat précédent et je vous demande, si vous en êtes d'accord, de me renouveler cette charge.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des demandes de vote avec les boîtiers électroniques ? Non.

Des oppositions ? (Il n'y en a pas.)

Des abstentions ? (Il n'y en a pas.)

Merci de votre confiance.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons épuisé l'ordre du jour, mais nous ne le sommes pas pour autant.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Il me reste une nouvelle fois à vous remercier très chaleureusement, vous dire que, dès maintenant, avec les équipes du SyAGE, nous sommes évidemment au travail. Pour tout vous dire, cela ne s'était pas vraiment arrêté. Et, surtout, je l'espère, au service utilement de vos territoires et de leurs habitants. Merci à vous.

Je vous invite à partager un verre de l'amitié et je vous attends dans le hall.

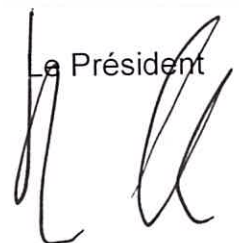
Je vous donne rendez-vous le 16 juin, le lieu reste à définir. Je vous demanderai, s'il vous plaît, de bien vouloir laisser à vos places les fameuses télécommandes qui seront récupérées par notre prestataire.

Merci à toutes et tous.

Bonne soirée.

La séance est levée à 20 heures 55.



Le Président


Romain COLAS